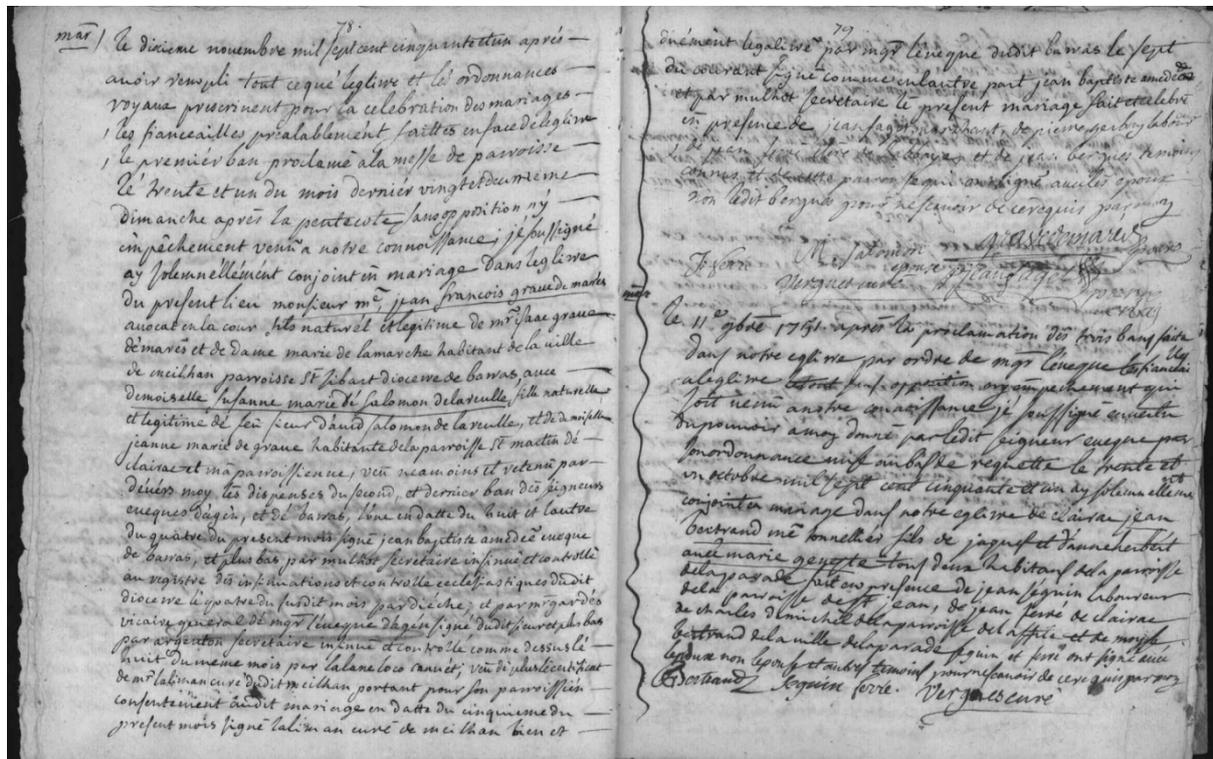


**Mariage de Suzanne Marie Salomon de La Reule
et Jean-François Grave
le 10 novembre 1751 en l'église Saint-Pierre de Clairac**



Registre Saint-Pierre de Clairac, 1750-1755, baptêmes et mariage, vue 189/320

Le dixième novembre mil sept cent cinquante et un, après avoir rempli tout ce que l'Église et les ordonnances royaux prescrivent pour la célébration des mariages, les fiançailles préalablement faites en face de l'église, le premier ban proclamé à la messe de paroisse le trentième et un du mois dernier vingt deuxième dimanche après la pentecôte sans opposition ni empêchement venus à notre connaissance, je soussigné ai solennellement conjoint en mariage dans l'église du présent lieu, monsieur maître Jean François Grave de Marès, avocat en la cour, fils naturel et légitime de Mr Isaac Grave de Marès et de dame Marie de La Marche, habitant de la ville de Meilhan, paroisse Saint-Sibart, diocèse de Bazas, avec demoiselle Suzanne Marie de Salomon de La Reulle, fille naturelle et légitime de feu sieur David de Salomon de La Reulle, et de demoiselle Jeanne Marie de Grave, habitante de la paroisse Saint-Martin de Clairac, et ma paroissienne, vues néanmoins et retenues par moi les dispenses du second et dernier ban des seigneurs évêques d'Agén, et de Bazas, l'un en date du huit et l'autre du quatre du présent mois signé Jean Baptiste Amédée, évêque de Bazas, et plus bas par Mulhot secrétaire insinué et contrôlé au registre des insinuations et contrôles ecclésiastiques du dit diocèse le quatre du dit mois par Dièche; et par Mr Gardès, vicaire général de Mgr l'évêque d'Agén, signé du dit sieur, et plus bas par Argenton secrétaire insinué et contrôlé comme dessus le huit du même mois par Lalane; vu de plus le certificat de Mr Laliman, curé du dit Meilhan, portant pour son paroissien consentement au dit mariage en date du cinquième du présent mois signé Laliman curé de Meilhan, bien et dûment légalisé par Mgr l'évêque du dit Bazas le sept du courant, signé l'un comme l'autre par

Jean Baptiste Médès et par Mulhot secrétaire, le présent mariage fait et célébré en présence Jean Fagot, marchand, de Pierre Gerby (?) laboureur, ... qui ont signé avec les époux, non le dit Bergnès pour ne savoir de requis par moi.

